

Paris, le 10 JUL. 2009

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LE MINISTRE D'ÉTAT
GARDE DES SCAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES

200900347307

→ JPR
Lupin 20
JTD
GN
YT
CJ
REÇU le
16 JUL. 2009
Rég. 09/0919

Monsieur le Contrôleur Général,

Par correspondance en date du 26 mai 2009, vous avez bien voulu me faire parvenir le rapport relatif à la visite de la maison d'arrêt d'Evreux réalisée du 24 au 26 février 2009, ce dont je vous remercie, en attirant notamment mon attention sur sept points de portée générale pouvant donner lieu à recommandations et sur lesquels vous souhaitez obtenir préalablement mes observations.

- S'agissant de la situation des parloirs

Lors de la visite des contrôleurs, ces derniers ont dénoncé un état insatisfaisant des locaux dévolus aux parloirs, tant au plan de l'isolation phonique que visuelle et ont relevé qu'ils n'étaient pas propres.

Je partage votre constat concernant l'isolation phonique et visuelle de ce secteur de l'établissement, particulièrement sensible car accueillant des personnes extérieures à la détention, qui résulte de la structure même de l'établissement, ancienne et contrainte au plan architectural, aujourd'hui insuffisamment adaptée à l'accueil des familles de détenus.

Un projet de création de parloirs pour les personnes à mobilité réduite, est envisagé près de la porte d'entrée principale. Il devrait être finalisé au cours du second trimestre 2009 pour une mise en œuvre en 2010.

Un projet de reconfiguration des parloirs actuels a également été élaboré. Toutefois, compte tenu des contraintes précitées, ce projet nécessitera un budget très conséquent et n'a pu à ce jour faire l'objet d'un examen plus précis.

Concernant l'état de propreté des locaux, des instructions ont été données au chef d'établissement afin d'améliorer le nettoyage et l'entretien des parloirs.

Monsieur Jean-Marie DELARUE
Contrôleur général des lieux de privation de liberté
16-18 Quai de la Loire
BP 1031
75921 PARIS Cedex 19

- S'agissant de l'implantation géographique de l'établissement qui favorise les parloirs sauvages et les projections

Cette difficulté a été identifiée à plusieurs reprises lors des différentes missions d'inspections et d'audits réalisées à la maison d'arrêt d'Evreux. Elle ne pourra trouver de véritable solution que dans le déplacement et la construction d'un nouvel établissement sur un autre site, excentré du centre urbain, ce qui occasionnera cependant des difficultés pour les familles en termes d'accès à l'établissement.

Une sécurisation du terrain de sport, avec la mise en place de constructions adaptées, a toutefois été engagée fin juin. Ces aménagements constitueront une barrière supplémentaire visant à freiner les projections extérieures en gênant leur récupération.

- S'agissant de l'état médiocre de certaines cellules

Un plan de rénovation des cellules d'hébergement a été adopté par l'établissement, à hauteur de 20 cellules par an. Cependant, ce dispositif de rénovation partielle se heurte à l'occupation continue des cellules qui complexifie la mise en œuvre de la rénovation, la réfection d'une cellule impliquant qu'elle soit vidée de ses occupants.

Dans le quartier disciplinaire, des opérations de remise aux normes débuteront début juillet 2009. Il subsiste néanmoins, malgré les travaux de remise en peinture des cellules, un problème d'éclairage dans l'une des cellules au quartier disciplinaire. Il a été demandé au chef d'établissement de résoudre ce problème.

Enfin, le cloisonnement des sanitaires par des portes double battant est effectif dans l'ensemble des secteurs d'hébergement de la maison d'arrêt afin d'améliorer l'intimité de chacun et la vie collective dans les cellules dites « dortoirs ».

- S'agissant de l'absence d'entretien du matériel général de l'établissement

L'entretien régulier d'équipements sur-utilisés et parfois inadaptés à la vie collective est l'un des enjeux majeurs de la gestion d'une structure pénitentiaire.

Des instructions ont été données afin de poursuivre cette politique d'investissement et la compléter, au plan local, par une formalisation régulière des procédés d'entretien.

Pour ce qui concerne, les douches de la salle de sport, elles ont été rénovées et un point d'aération a été créé. Toutefois ces équipements étant situés en sous-sol, sans aération ni éclairage naturels, il est difficile d'éradiquer totalement l'humidité et les mauvaises odeurs qu'elle génère.

- S'agissant des installations et conditions de vie inadaptées à la vie contemporaine

Les contrôleurs ont relevé des installations inadaptées aux exigences contemporaines de confort. Ces remarques peuvent effectivement être partagées dans de nombreuses structures architecturales anciennes.

Concernant l'eau chaude et les sanitaires des cellules, un projet de rénovation est prévu à la maison d'arrêt d'Evreux, à échéance 2010, pour un coût estimé à 420 000 euros. Il permettra l'arrivée de l'eau chaude dans toutes les cellules. Cette amélioration se traduira également par des modalités facilitées de lavage du linge et d'entretien général pour les personnes détenues.

Quant aux installations de confort sur la cour de promenade du « petit quartier », réutilisée depuis peu, elles seront effectives en 2010 après la pose du filet anti-projection et la rénovation de l'échauguette destinée à la surveillance, travaux qui seront réalisés à partir de la mi septembre 2009.

- S'agissant des projections depuis les cellules

Les contrôleurs ont dénoncé une situation d'amoncellement des détritux au pied des constructions de détention.

Des efforts particuliers ont été réalisés par l'administration pénitentiaire concernant l'installation des caillebotis dans les cellules. Cette installation répond à un objectif sanitaire destiné à améliorer le niveau d'hygiène dans les établissements. En effet, les établissements pénitentiaires ne disposant pas de caillebotis sont confrontés, plus que les autres, à une accumulation de déchets. L'installation de caillebotis permet donc de limiter fortement ce phénomène, d'autant plus que l'évacuation des déchets depuis ces zones neutres, parfois difficile, ne suffit pas à éviter que des animaux nuisibles ne viennent dégrader les bâtiments, véhiculant maladies et parasites.

En outre, l'installation de caillebotis protège les détenus les plus faibles en limitant les phénomènes de racket entre détenus. Vous n'êtes en effet pas sans savoir qu'en service de nuit, certains détenus se trouvent contraints par d'autres de transmettre des objets, souvent prohibés, ou des denrées alimentaires à d'autres détenus par les fenêtres. Le dispositif de caillebotis empêche ces échanges, réduisant donc le caïdat.

Afin de répondre aux inconvénients que vous avez relevés, la direction de l'administration pénitentiaire a défini une nouvelle norme de caillebotis visant à favoriser un apport optimal de lumière dans la cellule. Elle procède ainsi à l'installation de ces équipements de manière systématique sur l'ensemble des cellules des nouveaux établissements qu'il s'agisse de maison d'arrêt ou d'établissement pour peines. Une politique de remise à niveau est également en cours pour les établissements plus anciens.

- S'agissant des relations de civilité

Les appellations entre personnels et personnes détenues dans les relations quotidiennes doivent répondre à la seule exigence du respect mutuel.

Cette exigence est d'ailleurs reprise dans le projet de loi pénitentiaire qui prévoit l'édiction d'un code de déontologie insistant sur l'importance du respect mutuel entre personnels et personnes détenues. D'une manière générale, le relevé des incidents de la maison d'arrêt d'Evreux ne fait pas apparaître d'altercations entre le personnel et la population pénale ayant pour origine la violation de cette règle.

J'observe enfin que les contrôleurs ont très largement insisté sur les aspects positifs de la gestion de cet établissement. Outre le travail réalisé sur l'application des règles pénitentiaires européennes, le climat apaisé au sein de cet établissement tient à l'identification par tous les acteurs de la détention du rôle de chacun, ainsi qu'à une bonne communication entre eux. Il convient enfin de souligner l'adhésion de tous les partenaires à l'utilisation du cahier électronique de liaison, qui traduit un véritable intérêt pour la pluridisciplinarité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Contrôleur Général, à l'assurance de ma considération distinguée.

et de mon souvenir fidèle et cordial



Michèle ALLIOT-MARIE